



Formulaire de Demande de Prime communale pour l'isolation des toitures

ANNEXE 6 – A remplir par le demandeur

Concerne

- isolation thermique du toit. Pour les greniers non aménageables, il est admis que l'isolation du sol du grenier (ou l'isolation du plafond de l'étage supérieur) entre en ligne de compte pour la prime.

Les **obligations** pour pouvoir bénéficier de la prime 2015-2017 sont :

Pour le demandeur :

- être une personne physique
- âgé de plus de 18 ans ou mineur anticipé
- domicilié dans l'entité de Berloz
- ayant un droit réel sur le logement (propriétaire, usufruitier, nu-propriétaire, ...)
- ayant des revenus globalement imposables inférieurs à 93.000 € pour le ménage du demandeur

Pour l'immeuble

- situé dans l'entité de Berloz
- première occupation en tant que logement, il y a plus de 20 ans
- affecté au logement à titre principal du demandeur (voir également le formulaire 'Prime énergie – Demande de prime' de la Région Wallonne)

Pour la facture

- postérieure au 1^{er} avril 2015

Pour la qualité

- les travaux peuvent être réalisés par un entrepreneur agréé ou par le demandeur

Pour les conditions techniques

- le coefficient de résistance thermique de l'isolant ajouté doit être supérieur ou égal à 4.5 m²K/W
- les valeurs de lambda utilisées dans le cadre du traitement des dossiers de primes doivent être certifiées par ATG,ETA, marquage CE ou une des valeurs reprises dans la base de données EPBD
- la surface maximum de la toiture pour les primes est de 100 m²

Réservé à l'administration

Numéro d'entrée : / 201.

Demande de principe reçue le :

Demande de liquidation reçue le :

Dossier de principe complet le :

Dossier de liquidation complet le :

1. Coordonnées du demandeur

Nom **et prénom** du demandeur

.....

Adresse du domicile :

Rue

Téléphone :

Code Postal : Commune :

Fax :

...../.....

...../.....

Adresse de l'installation (si différente de l'adresse mentionnée ci-dessus) :

Rue.....N°.....

Code Postal : Commune :

N° de compte bancaire : Ouvert au nom de

2. Demande préalable

DOCUMENTS à joindre à la demande de principe de la Prime communale :	<input type="checkbox"/> je joins une copie du formulaire complété de demande de prime introduit à la Région Wallonne <input type="checkbox"/> je joins une copie de l'accusé de réception de la demande de la part de la Région Wallonne <input type="checkbox"/> je joins une copie du formulaire complété 'Prime énergie – Demande de prime' envoyé à la Région Wallonne <input type="checkbox"/> je joins une copie du formulaire complété 'Primes énergie – Régime 2015-2017 – Isolation du toit – Annexe technique A ' envoyé à la Région Wallonne <input type="checkbox"/> je joins une copie de la notification d'octroi de la prime par la Région Wallonne
--	---

Attention, la demande préalable n'est pas valable sans l'ensemble de ces documents.

3. Primes à l'isolation du toit (déclaration sur l'honneur)

Prime de la Région wallonne[Euro]
Subside provincial[Euro]
Prime communale[Euro]
Montant total des subsides	B[Euro]
Part du coût de l'installation subventionnée	(B/prix total de l'installation TVAC)*100%

Le montant total des subsides ne peut dépasser 75 % du montant total de l'installation.

4. Signature

A remplir par le Demandeur	Madame/Monsieur souhaite bénéficier de la prime à l'isolation du toit, accordée par la commune de Berloz. A cette fin, il déclare que les documents demandés sont joints au présent formulaire.
Date et signature :	

5. Demande de liquidation

DOCUMENTS à joindre à la demande de liquidation de la Prime communale :	<input type="checkbox"/> si nécessaire, je joins une copie du permis d'urbanisme <input type="checkbox"/> (ou) je déclare sur l'honneur qu'un permis d'urbanisme n'est pas nécessaire <input type="checkbox"/> je joins le(s) facture(s) <input type="checkbox"/> je joins la(les) preuve(s) de paiement de la (des) facture(s) <input type="checkbox"/> je joins une copie de la preuve du paiement de la prime par la région Wallonne <input type="checkbox"/> je joins 2 photos – une avant et une après le placement de l'isolation du toit
---	--

Attention, la demande de liquidation n'est pas valable sans l'ensemble de ces documents.